



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 117628

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés d'emploi des seniors ainsi que sur les différents dispositifs mis en oeuvre pour lutter contre le chômage de cette catégorie de travailleurs. La loi n° 2010-1330 portant réforme des retraites a introduit dans le code du travail un article L. 5133-11 qui prévoit une aide de l'État pour l'embauche de demandeurs d'emploi d'au moins 55 ans en CDI ou CDD d'un minimum de six mois sur demande des entreprises. Le décret en Conseil d'État devant préciser les conditions et modalités d'application de l'aide n'a pas encore été publié, mais le décret n° 2011-524 du 16 mai 2011 relatif à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation met en place une aide de l'État de 2 000 euros pour toute embauche de ces personnes sous ce contrat. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser comment vont coexister ces deux aides, de lui indiquer si l'aide prévue par le décret du 16 mai 2011 pour l'embauche de personnes en contrat de professionnalisation vient en remplacement du dispositif d'aide énoncé à l'article L. 5133-11 du code du travail. Il est à noter que cette dernière s'adresse à l'embauche de toute personne de plus de 55 ans sans restriction d'un contrat en particulier et que le contrat de professionnalisation n'apparaît pas adapté pour des personnes âgées de 55 ans et plus. Il lui demande enfin quelles sont les perspectives concernant l'emploi des seniors et les résultats attendus après mise en oeuvre des dispositifs d'aides précités.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117628

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9730

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)